

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL117

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 14

A l'alinéa 2, substituer aux mots : « de ceux-ci » les mots : « d'adjoints ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.